

COMMUNIQUE CONJOINT DU GOUVERNEMENT ET DE LA COORDINATION DE LA CAMPAGNE CONTRE LA VIE CHERE

En date du 26 mars 2015, le Chef de Cabinet Civil à la Présidence de la République du Burundi a convoqué une réunion réunissant la Deuxième Vice-présidence de la République, le Ministère des Finances, le Ministère du Commerce, l'ARCT, et la Coordination des Organisations de la Société Civile engagées dans la campagne contre la vie chère au Burundi.

Les points à l'ordre du jour étaient les quatre revendications de ces Organisations à savoir :

- 1° La suppression de la nouvelle taxe de 42 FBU par minute sur les appels téléphoniques locaux pour revenir à la tarification d'avant le 31 décembre 2014 ;
- 2° L'ajustement du prix du carburant à la pompe jusqu'à 1700 FBU ;
- 3° L'arrêt de la pénurie artificielle du carburant (essence) ;
- 4° L'arrêt des menaces physiques et autres intimidations contre les différents travailleurs tant du secteur formel qu'informel qui ont répondu à l'appel de ces organisations d'arrêt de travail en date du 5 mars 2015.

Après les échanges sur ces différents points, des recommandations suivantes ont été émises :

1° Sur la question de suppression de la nouvelle taxe de 42 FBU /min sur les appels téléphoniques locaux

Des pourparlers entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonies mobiles sont en cours et dirigés par Son Excellence le Deuxième Vice Président de la République. Les résultats attendus de ces pourparlers sont que toutes les parties prenantes aient la même compréhension sur cette taxe pour le bien du Gouvernement, des usagers et des compagnies de télécommunications. Les études en cours devraient être validées lors de la réunion prévue le 23 avril 2015. Il est prévu que le 24 avril, le Chef de Cabinet civil à la Présidence de la République convoquera une réunion des mêmes parties prenantes.

En plus, il a été constaté que la taxe de 42 FBU /min a été introduite par l'Etat dans l'objectif (l'intention) de diminuer les coûts de communication ; mais sa mise en application par les opérateurs de téléphonies mobiles n'a pas réellement répondu à cet objectif.

Donc, il a été recommandé que tout opérateur qui, après vérifications et preuves à l'appui, aura récolté l'argent indûment et en violation des prescrits de la loi établissant cette taxe, sera sanctionné en conformité avec la loi, sans préjudice des dommages et intérêts envers les consommateurs.

2° Ajustement du prix du carburant à la pompe jusqu'à 1700 FBU

On a recommandé que la commission permanente chargée des produits pétroliers soit redynamisée pour la rendre inclusive, efficace et transparente, afin de trouver un consensus sur le prix du carburant.

Pour ce faire, la commission permanente redynamisée chargée des produits pétroliers analysera cette question dans sa séance ordinaire du mois d'avril 2015.

3° La question de pénurie de l'essence

Le Ministère du Commerce a rassuré les consommateurs que les pétroliers vont distribuer de l'essence dès aujourd'hui le 26 mars 2015, et que d'ici peu de jours la situation sera normalisée.

4° Menaces physiques et autres intimidations contre les travailleurs qui ont arrêté le travail en date du 5 mars 2015.

Il a été recommandé que toutes ces menaces et intimidations soient arrêtées et que soit privilégié le dialogue.

Fait à Bujumbura, le 26 mars 2015

Pour le GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION

ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Honorable TABU Abdallah MANIRAKIZA.

Pour la Coordination de la Campagne Contre la Vie Chère

Gabriel RUFYIRI